	Examen le 11 juin 2015	FAVORABLE à l'unanimité
amphibiens et des reptiles	.o jo	

Exposé:

L'Observatoire Régional de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel de Bretagne (ORBPNB) a animé un groupe de travail issu du CSRPN dont l'objectif est d'élaborer un diagnostic biologique et écologique des espèces et des habitats permettant de les hiérarchiser dans le cadre de diverses réflexions sur des enjeux de conservation en Bretagne. Deux hiérarchisations sont ciblées en priorité :

- Hiérarchisation des espèces et des habitats par rapport au risque de disparition à court terme en Bretagne : c'est la liste rouge régionale ;
- Hiérarchisation de la responsabilité de la Bretagne en ce qui concerne l'état écologique régional des espèces et des habitats : c'est l'importance de la Bretagne dans la dynamique biogéographique nationale.

Tous les taxons ne peuvent être évalués selon la méthode de l'UICN qui requière un minimum de connaissances.

Ainsi, dans une première phase 2013-2015, sont abordés les taxons pour lesquels une information existe et pour lesquels la méthode de l'UICN « Listes Rouges » est connue pour être opérationnelle : globalement les vertébrés et la flore vasculaire.

Le travail de compilation des données a porté sur 19 espèces de batraciens et 13 espèces de reptiles. 15 espèces de batraciens et 9 espèces de reptiles ont été évalués. Sur ce nombre, 3 espèces de reptiles et une espèce de batraciens sont menacées.

Rapport de Patrick Le Mao:

Le tableau de données a permis de définir le statut régional de ces espèces et a été soumis à l'avis de 7 experts régionaux.

Il ressort de cette démarche que la Bretagne a, entre autres, une responsabilité forte dans la conservation d'un amphibien (le Triton crêté, *Triturus cristatus*) et d'un reptile (la Vipère péliade, *Vipera berus*).

Ce travail remarquable a été réalisé par la mise en œuvre de protocoles validés et dans le cadre d'une expertise partagée. Ayant été associé au processus général puis à celui concernant les reptiles et les amphibiens, le rapporteur invite le CSRPN à valider les résultats obtenus.

Avis du CSRPN: Avis favorable à l'unanimité.

Rennes, le 10 septembre 2015 Le Président du CSRPN,

Patrick Le Mao

Lenut